



DEPARTEMENT DE L'YONNE

SIVOM DU GÂTINAIS EN BOURGOGNE

PROCÈS-VERBAL

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 14h00, le Bureau Syndical s'est réuni à la mairie de Dollot, sur la convocation et sous la présidence de Madame Christine AITA.

Date de convocation : 20/01/2025

Présents : Christine AITA, Corinne PASQUIER, Jean-François ALLIOT, Claude CANET, Annie ROGER, Jean-Jacques NOEL, Gilbert GREMY.

Absents excusés : Christelle NOLET, Loïc BARRET, Claude MAULOISE.

Membres du Bureau Syndical : 10

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Quorum : 6

Secrétaire de séance élu ce jour : Jean-François ALLIOT

L'ordre du jour est le suivant :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Approbation du procès-verbal de séance du Bureau syndical du 7 Novembre 2024

2. EAU POTABLE

2.1. Arrivée du nouveau responsable du service eau potable

2.2. Missions de maîtrise d'œuvre : construction du château d'eau, hameau de la loge à Saint Agnan : Adoption de l'opération de Maitrise d'œuvre et arrêt des modalités de financement.

2.3. Elaboration du PGSSE sur le Gâtinais : Adoption de l'opération de Maitrise d'œuvre et arrêt des modalités de financement.

2.4. Avancement des Travaux : pose de canalisation, rue des Vergers à Domats, missions de maîtrise d'œuvre : construction du réservoir de Saint Valérien, travaux sur la RD42

2.5. Nécessité de toujours prévenir Veolia avant toute intervention sur le réseau d'eau potable (exemple : Remplissage des bâches d'eau)

2.6. Informations diverses.

La séance est ouverte sous la présidence de Christine AITA, Présidente du SIVOM du Gâtinais.

La Présidente propose de désigner Jean-François ALLIOT au poste de secrétaire de séance.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 7 novembre 2024

La Présidente soumet le procès-verbal de la réunion du Bureau du 7 novembre 2024 à l'approbation de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

2. EAU POTABLE

2.1. Arrivée du nouveau responsable du service eau potable

La Présidente présente le nouveau responsable du service eau potable aux élus.

2.2. Missions de maîtrise d'œuvre : construction du château d'eau, hameau de la loge à Saint Agnan : Adoption de l'opération de Maitrise d'œuvre et arrêt des modalités de financement.

Délibération 2025-01-01

Suite au projet de construction d'un réservoir d'eau potable à St Agnan, il est nécessaire de faire appel à un Maitre d'œuvre et de demander des subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR. Le cout prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 33000€

La Présidente informe le Bureau syndical du SIVOM que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 10 juillet 2020, à l'unanimité,

ADOPTE l'opération de maîtrise d'œuvre pour un montant de 33 000 € ;

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Financements publics concernés	Base éligible	% d'intervention sur base éligible	% d'intervention sur base éligible Co-financeurs	Montant de subvention
DETR / DSI	33 000 €	40%	DETR	13 200€
Autre co-financeur		40%	AESN	13 200€
Autre co-financeur		20%	SIVOM	6 600€
				33 000€

SOLLICITE une subvention de 13 200€ auprès de l'Etat correspondant à 40% du montant du projet ;

CHARGE la Présidente de tous actes en ce sens.

2.3. Elaboration du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux : (PGSSE) : Adoption de l'opération de l'étude du PGSSE et arrêt des modalités de financement

Il est nécessaire de faire appel à un Bureau d'étude et de demander des subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR. Le cout prévisionnel de l'élaboration du PGSSE est de 34 752 €.

La Présidente informe le Bureau syndical du SIVOM que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Délibération 2025-01-02

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 10 juillet 2020, à l'unanimité,

ADOPTE l'opération de maîtrise d'œuvre pour un montant de 34 752 € TTC ;

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Tableau

Financements publics concernés	Base éligible	% d'intervention sur base éligible	% d'intervention sur base éligible Co-financeurs	Montant de subvention
DETR / DSI	34 752 €	30%	DETR	10 426 €
Autre co-financeur		50%	AESN	17 376 €
Autre co-financeur		20%	SIVOM	6950 €
				34 752€

SOLLICITE une subvention de 10 426 € € auprès de l'Etat correspondant à 30% du montant du projet ;

CHARGE la Présidente de tous actes en ce sens.

2.4. Avancement des Travaux : pose de canalisation, rue des Vergers à Domats, missions de maîtrise d'œuvre : construction du réservoir de Saint Valérien, travaux sur la RD42

2.4.1. Pose de canalisation, rue des Vergers à Domats

Les travaux de pose de canalisation, rue des vergers sont finalisés :

- La désinfection de la canalisation a été réalisée
- Les essais de pression ont été réalisés, et le rapport des enregistreurs a été transmis
- les raccordements de branchements ont été réalisés

Cependant, il reste à finaliser l'enrobé.

2.4.2. Missions d'œuvre : Travaux de construction du réservoir de Saint Valérien

Concernant l'avancement des études de maîtrise d'œuvre sur Saint-Valérien pour la construction du château d'eau, une réunion est prévue, le 06/02/2025 à Chéroy à 14h avec le maître d'œuvre.

2.4.3. Réunion de démarrage du PGSSE

La réunion de démarrage du PGSSE est prévue le 13/02/2024 à 14h à Villeneuve-la-Donnagre. Seront conviés à cette réunion : Artelia, L'Agence de l'Eau, L'ARS, la DDT et Veolia

2.4.4. Travaux sur la RD42

Afin de finaliser les travaux sur la RD42, une réunion est prévue le 30/01/25 à 10h00 à la salle de fêtes de Villegardin.

L'objectif de cette réunion : une réflexion commune concernant l'ensemble des travaux prévus.

Seront conviés à cette réunion : Cabinet Merlin, Veolia, le département et la mairie de Montacher.

2.5. Nécessité de toujours prévenir Veolia avant toute intervention sur le réseau d'eau potable (exemple : Remplissage des bâches d'eau)

Il est demandé aux élus de rester vigilant concernant les manœuvres sur le réseau d'eau potable. En effet, il est strictement interdit aux personnels des communes de manœuvrer les vannes sur les réseaux d'eau potable, d'ouvrir les poteaux d'incendie, de remplir les bâches d'eau sans au préalable prévenir le Sivom et Véolia. Le cas échéant, Véolia va facturer tous les dégâts engendrés par cette intervention.

2. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

La Présidente du Sivom

Le secrétaire de séance

Christine AITA
Maire de Courtoin.

Jean-François ALLIOT
Maire de Villeneuve-la-Donnagre

SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Bureau syndical du 27 janvier 2025

- 2025-01-01 Adduction en Eau potable : Mission de maîtrise d'œuvre :
Construction d'un réservoir d'eau potable à Saint Agnan pour un
montant de 33 000 € : **approbation à l'unanimité**
- 2025-01-02 Adduction en Eau potable : Plan de gestion de la sécurité sanitaire
des eaux (PGSSE) : Opération de maîtrise d'œuvre pour un montant
de 34 752 € : **approbation à l'unanimité**

Présents : Christine AITA, Corinne PASQUIER, Jean-François ALLIOT, Claude
CANET, Annie ROGER, Jean-Jacques NOEL, Gilbert GREMY.

Mise en ligne le : 28/01/2025

Auteur : Christine AITA, Présidente